

● ANNALES DE L'ÉPREUVE DE CULTURE GÉNÉRALE**SUJET CORRIGÉ N° 4*****IFSI Ile-de-France, 2012*****Colocation, nécessité ou art de vivre ?**

La colocation est un véritable phénomène de société. Jeunes actifs ou personnes âgées, tout le monde peut être concerné. Si l'aspect financier est souvent prépondérant, les adeptes de la cohabitation recherchent aussi plus de confort et une vie sociale enrichissante.

Un phénomène aujourd'hui loin d'être marginal, puisque 20 % des Français, et même jusqu'à 28 % des 25-34 ans, ont déjà essayé ce mode de vie¹. Plusieurs sites Internet lui sont d'ailleurs consacrés. Face à la hausse du coût de la vie, des loyers, et à la pénurie de logements dans certaines agglomérations, la colocation a de l'avenir. « C'est une nécessité financière avant tout », confirme Jeremy, 27 ans, qui habite à La Rochelle. « J'avais besoin d'indépendance, mais vu le prix des loyers et les cautions demandées... » 71 % des 16-25 ans considèrent la colocation avant tout comme une nécessité économique².

Cette difficulté à joindre les deux bouts amène de nouveaux publics vers ce mode d'hébergement alternatif : jeunes actifs, salariés au pouvoir d'achat rogné, retraités et adeptes de la vie en communauté. 55 % des colocataires sont des jeunes salariés âgés de 20 à 35 ans, tandis que 40 % sont des étudiants³. Il faut aussi compter avec les accidents de la vie (séparation, chômage...), qui conduisent à la colocation pour des raisons économiques... Etudiants ou travailleurs saisonniers peuvent ainsi s'installer chez des personnes âgées, en contrepartie d'un loyer modique et de quelques services rendus. Ces initiatives permettent de développer une réelle solidarité et un dialogue entre générations.

Dépenser moins pour être mieux logé.

Outre l'aspect économique, de nombreuses raisons permettent d'expliquer le choix de ce mode de vie. L'union faisant la force, la colocation permet d'accéder à un confort qu'on ne pourrait pas envisager en solitaire. 68 % des personnes interrogées (sur un échantillon de 809 jeunes de 16 à 25 ans) estiment ainsi que c'est un moyen de dépenser moins pour être mieux logé.

Oublié le studio minuscule, place aux grands espaces ! C'est aussi l'occasion de mener une vie sociale riche... Enfin, vivre à plusieurs, c'est apprendre à accepter les

défauts des autres et travailler sur soi-même. De nombreux sites Internet proposent des petites annonces dans ce domaine. Un nouveau concept vient également de naître : les rencontres express entre colocataires potentiels... Il s'agit là de mettre en relation ceux qui cherchent à partager leur future habitation et ceux qui souhaitent trouver le colocataire idéal. Pour l'instant, ce concept n'existe toutefois que dans les grandes agglomérations. Comme le déclare Jean-Michel Thomas, fondateur du site coloc-senior.fr : « La majorité des personnes qui postent des annonces ont entre 50 et 60 ans. Ce sont surtout des femmes, souvent divorcées. Pour une personne ayant longtemps vécu seule ou en couple, ce n'est pas facile de passer à la colocation. Dans les grandes villes la motivation première est de payer un loyer moins élevé. A la campagne, c'est surtout pour éviter la solitude. Par le biais de la colocation, certaines personnes recherchent sans doute aussi l'âme sœur... »

Pour une colocation réussie, mieux vaut bien se renseigner. D'abord, il faut trouver un bailleur qui accepte de loger plusieurs personnes sous le même toit. 62 % des colocations se font entre amis, 26 % entre inconnus et 12 % entre membres d'une même famille⁴.

Une colocation n'est viable à long terme que si l'on a un minimum d'affinités et des styles de vie assez proches... Etudiants studieux et fêtards invétérés font rarement bon ménage ! Une fois installé, il est préférable de fixer quelques règles de vie. Assurez-vous également que votre acolyte a les moyens de régler son loyer. Chacun doit avoir signé le contrat de bail et se retrouve donc considéré de fait comme co-titulaire du bail. De cette signature découlent plusieurs obligations juridiques : paiement du loyer et des charges, entretien des lieux. [...]

Enfin il convient que tous les résidents soient assurés au titre de leur responsabilité civile locative. Si ces formalités administratives ne vous font pas peur, sachez que 76 % des actuels ou ex-colocataires estiment que la colocation réserve « beaucoup de bons moments » au final.

Olivier Duffour-Houisse, Dossier « Spécial coloc »,
MAIF magazine 157, octobre 2011.

1. Source : colocation.fr.
2. Étude TNS-Sofres publiée en juin 2010.
3. Source : étude du site www.appartager.com.
4. Source : TNS-Sofres



● ANNALES DE L'ÉPREUVE DE CULTURE GÉNÉRALE

1. Dégagez dans le texte, en les reformulant, trois idées qui plaident en faveur de la colocation et deux qui la présentent de façon moins favorable. Rédigez votre réponse en 20 lignes. (5 points)
2. « La colocation est un véritable phénomène de société. Jeunes actifs ou personnes âgées, tout le monde peut être concerné ». En vous appuyant sur les éléments du texte (dont les données chiffrées) et sur vos connaissances, présentez la population qui pratique la colocation en France. Rédigez votre réponse en 15 à 20 lignes. (5 points)
3. « Enfin, vivre à plusieurs, c'est apprendre à accepter les défauts des autres et travailler sur soi-même ». Que pensez-vous de cette affirmation ? Vous rédigerez votre réponse en 25 à 30 lignes qui devront comporter une introduction, un développement et une conclusion. (5 points)

Syntaxe, orthographe, présentation de la copie, langage adapté, vocabulaire, respect des consignes : 5 points.

